

# BRESSON

infos

JOURNAL MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Février 2020 n° 34



Actions  
municipales

Grenoble-Alpes  
Métropole

Associations

Brèves

Dossier

État civil

## SOMMAIRE

Actions municipales

p. 2 à 5

Brèves

p. 13 à 15

Grenoble-Alpes Métropole

p. 6 à 7

État civil / Urbanisme

p. 16

Manifestations / Associations

p. 8 à 12

## LE MOT DU MAIRE

*Extrait du discours prononcé le vendredi 10 janvier 2020 lors de la cérémonie officielle des vœux de Bresson*



« **M**esdames, Messieurs, Chers amis, c'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous pour cette **traditionnelle cérémonie des vœux**. C'est en effet un temps fort de la vie communale et je connais l'attachement que vous avez tous pour ce moment de convivialité.

Avant de remercier les personnalités présentes, je voudrais avoir **une pensée pour mon prédécesseur, Michel REBUFFET**, qui, comme vous le savez, a été empêché de mener son mandat jusqu'à son terme.

Je remercie pour leur fidélité à notre commune, l'ensemble des représentants et représentés des grandes administrations [...].

En leur nom et en mon nom personnel, **j'ai le plaisir sincère de vous souhaiter une bonne année 2020**.

Je profite également de cette occasion pour remercier toutes celles et ceux qui sont engagés à quelque niveau que ce soit dans le milieu associatif local et qui contribuent par leur action à la convivialité et au rayonnement de la commune.

Tout d'abord, et comme c'est un peu une tradition dans toutes les communes, permettez-moi de faire un rapide tour d'horizon sur l'année écoulée et les perspectives pour l'année à venir.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que **2019 a été une année sensible en matière d'urbanisme**. C'est un sujet que je connais bien puisque les deux derniers mandats que j'ai exercés en votre nom depuis 2008 ont été consacrés à ce sujet.

L'événement majeur de l'année écoulée a bien sûr été **la finalisation du PLUi de Grenoble-Alpes Métropole** qui a été dernièrement adopté en conseil communautaire.

L'élaboration de ce plan a manifestement passionné les Bressonnais, puisque le commissaire enquêteur a recueilli pas moins de 52 contributions, ce qui est inhabituel pour une commune de la taille de la nôtre.

J'ai personnellement participé à toutes les phases de son élaboration et je suis convaincu que ce document est équilibré, qu'il n'a pas une vision égoïste de la vie en société est qu'il est compatible avec un développement harmonieux de notre village au sein de l'agglomération grenobloise [...].

Vos élus ont jugé ces changements regrettables, mais ont pensé que malgré tout l'on ne pouvait voter contre le projet. Les modifications évoquées ci-dessus ne pouvant être complètement validées, j'ai été mandaté par le conseil municipal pour voter **l'abstention lors du conseil métropolitain du 20 décembre** dernier.

Sans m'étendre trop longtemps sur le sujet, je voudrais répondre à une question qui m'est fréquemment posée à propos du devenir du terrain occupé précédemment par BRICOMAN.

La Société Point P, qui est propriétaire du terrain, a déposé **un permis de construire pour un entrepôt** de 4000 m<sup>2</sup> ainsi qu'**un magasin de vente** de 700 m<sup>2</sup> dont l'objectif est de permettre le développement de l'agence exploitée actuellement à Grenoble.

Après de multiples échanges et modifications, nous avons validé ce permis mi-décembre 2019 [...].

L'année 2019 a aussi été marquée par **la mise en service de la maison communale rénovée**. Ces travaux de rénovation, devenus indispensables, ont constitué un investissement important pour la commune, et c'est un peu la raison pour laquelle vos élus ont décidé que la cérémonie des vœux se tiendrait ici [...].

Pour terminer ce vaste chantier, les travaux d'extension du préau comprenant **un local de stockage ainsi qu'une buvette** sont en voie d'achèvement [...].

En ce qui concerne l'école et la gestion de la cantine, la commune est devenue actionnaire de la **SPL Vercors Restauration** nouvellement constituée par la transformation de la structure précédente [...].

Pour ce qui concerne les rythmes scolaires, après un travail collaboratif

de réflexion mené entre les enseignants, les parents d'élèves, les élus et le personnel communal, le conseil d'école a voté, le 7 novembre dernier, **le retour à la semaine de 4 jours** à compter de la rentrée 2020. D'ici-là, un travail de préparation des plannings sera réalisé afin de prévoir, en parallèle de la semaine de 4 jours, le maintien des activités périscolaires jusqu'à 18h00.

En matière de sécurité, la commune a été dernièrement la cible d'**une vague de cambriolages**, doublée d'actes de vandalisme. Nous ne pouvons bien entendu rester passifs devant cet état de fait. Bien sûr ces événements ont été signalés à la brigade de gendarmerie d'EYBENS qui fait des rondes régulières. La commune examinera dans les jours prochains les conditions de rapprochement avec l'association « voisins vigilants », afin d'envisager le moyen de porter à la connaissance des services de Gendarmerie toute éventuelle information suspecte.

En ce qui concerne les travaux, le besoin d'**améliorer les conditions de parking au niveau des tennis** a été évoqué avec le service voirie de Grenoble-Alpes Métropole. Une étude a été effectuée et doit permettre de sécuriser un peu mieux cette zone par la création de places de stationnement le long de la voie tout en maintenant le cheminement piéton.

Je ne voudrais pas terminer mon intervention sans évoquer brièvement les **prochaines échéances électorales**. Je crois savoir que cette année les candidats sont plus nombreux que d'habitude, ce qui ne s'est quasiment jamais vu de mémoire de Bressonnais. Je me félicite de cet état de fait qui est un gage de démocratie. C'est la preuve, s'il était encore besoin de le rappeler, que la commune est bien le premier maillon de la vie en société et nous sommes tous très attachés à en assurer la pérennité [...].

Avant de laisser la parole, je voudrais vous redire, avec l'ensemble de l'équipe municipale, **tous nos vœux de bonheur, de santé et de réussite.** >>>

## ÉVOLUTION DE LA COMMUNE

Le **PLUi de la Métropole est maintenant effectif** et opposable aux tiers depuis le 28 janvier dernier. C'est l'occasion de rappeler les enjeux locaux de ce nouveau règlement, ainsi que les raisons qui ont prévalu à son élaboration.

Tout d'abord Bresson a quelques particularités qu'il convient de souligner :

- La commune a une surface totale de **278 ha** dont les deux tiers sont constitués pour partie de **zones boisées** et pour partie d'anciennes **zones agricoles** aujourd'hui sous emprise du golf.
- La commune s'est constituée sur la base de trois grandes propriétés dont les familles, traditionnellement très attachées à leur patrimoine, le transmettaient de génération, en génération en veillant à en conserver l'intégrité. C'est la principale raison pour laquelle nous avons **conservé cet aspect "village"** que chacun apprécie tant aujourd'hui. Sans cette particularité, le développement de la commune, depuis les années cinquante, aurait été immanquablement identique à celui de communes telles que Poisat, Echirolles, Eybens...

Revenons à l'élaboration des divers documents d'urbanisme : **P.O.S., P.L.U., P.L.U.I.**

Comme vu ci-dessus, si l'on exclut de la surface totale le plateau et les zones boisées qui n'ont pas vocation à être urbanisées, il reste une surface d'environ 90 ha comprenant :

- Le village ancien ainsi que toute la zone dite des " Grands Champs ", urbanisée dans les années 80 ;
- La zone dite " Pré Bresson " pour partie inondable et reconnue depuis longtemps par une grande majorité de Bressonnais comme devant rester naturelle ou à vocation agricole ;
- La zone dite des " Flandrus ", depuis les tennis jusqu'à l'église, que le schéma de cohérence territoriale (SCOT) a exclu des zones à urbaniser.

Ayant fait ce constat, les secteurs sur lesquels les urbanistes devaient pouvoir travailler se sont avérés très restreints. A savoir :

- Le secteur de " Panatière " qui était classé en réserve foncière depuis près de 50 ans ;
- Une petite zone dite " **Sous George** " dont une parcelle est propriété de la commune ;
- Une zone de **prairie devant l'église**.

Ces deux derniers espaces ont, comme vous le savez, un accès très contraint et ne pouvaient donc pas faire l'objet d'un développement immédiat. De plus, la commission d'enquête du PLUi a demandé **le reclassement de ces deux zones en agricoles**. C'est pourquoi le secteur " Panatière " a été reconnu comme prioritaire, étant le mieux desservi, proche de l'école et des transports en commun. La grande surface ainsi que les bois environnants sont accessibles à pied.

A partir de ces constatations, il a fallu déterminer les objectifs " capacitaires " de notre commune en compatibilité avec les objectifs de la Métropole et particulièrement de son Plan Local de l'Habitat (PLH).

L'espace disponible a été divisé en trois zones. Pour chacune d'entre elles, un objectif précis de mise à disposition a été fixé de manière à ce que le développement de la commune soit raisonnable, aisément assimilable. C'est d'ailleurs pour cette raison que, courant 2018, un projet présenté par un intervenant national a été refusé par la commune au motif qu'il ne correspondait pas aux objectifs définis ci-dessus.

Les documents d'urbanisme fixent le droit des sols. Le plan local de l'habitat (PLH) a une incidence beaucoup plus sensible sur le développement de la population.

Pour mémoire, entre 1982 et 1990, la population de la commune a connu une augmentation de 59 % en 8 ans, soit plus 279 habitants. A partir de 1990, la population a diminué régulièrement pour s'établir aujourd'hui à 699 habitants (chiffre INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2020).

L'école de Bresson, qui a une capacité de 70 enfants, n'en compte aujourd'hui que 59 dont une quinzaine provient des communes voisines.

Nous avons aujourd'hui **une obligation de développement raisonnable**, certainement pas aussi rapide que celui évoqué plus haut, mais il est bon de rappeler que, sans cette évolution passée, un grand nombre de Bressonnais ne serait pas présent aujourd'hui.

Je fais confiance en la capacité des futurs dirigeants de la commune pour **trouver le parfait équilibre entre les contraintes extérieures et les souhaits des habitants** et je suis convaincu que Bresson restera encore longtemps un village ou le bien être sera un modèle pour tous nos voisins.

*A. de GAUDEMARIS*

## LES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2020, afin de procéder au renouvellement des conseils municipaux des communes françaises.

L'élection des conseillers municipaux se déroule au scrutin majoritaire plurinominal à deux tours, avec panachage :

- Au premier tour, les candidats sont élus s'ils ont obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et le vote d'au-moins le quart des électeurs inscrits ;
- Si tous les postes ne sont pas pourvus, un second tour est organisé, dans lequel la majorité relative suffit. Tous les candidats présents au premier tour sont admis à se présenter au second tour, mais un candidat peut renoncer.

A Bresson, le nombre de sièges à pourvoir est de quinze.

Les suffrages sont comptabilisés individuellement, et le panachage est autorisé : les électeurs ont le droit de ne pas respecter les listes de candidats, en votant pour des candidats issus de listes différentes.

Sont notamment valables :

1. Les bulletins manuscrits ;
2. Plusieurs bulletins de listes différentes, comportant des noms rayés, dont le total ne dépasse pas le nombre de candidats à élire ;
3. Les bulletins imprimés d'un modèle différent de celui des candidats (taille/grammage) ;
4. Les bulletins comportant une modification de l'ordre de présentation des candidats ;
5. Les bulletins comprenant plus de noms que de personnes à élire et où il est possible d'établir un classement des noms permettant de départager les suffrages valables (premiers noms dans la limite du nombre de sièges à pourvoir) et les suffrages nuls (noms surnuméraires).

A l'inverse, sont notamment nuls et n'entrent pas en compte dans le résultat du dépouillement :

1. Les bulletins ne comportant pas une désignation suffisante du ou des candidats ;
2. Les bulletins et enveloppes sur lesquels les votants se sont fait connaître ;
3. Les bulletins écrits sur papier de couleur ;
4. Les bulletins portant des signes intérieurs ou extérieurs de reconnaissance ;
5. Les bulletins portant des mentions injurieuses pour les candidats ou pour des tiers ;
6. Les enveloppes contenant plusieurs bulletins portant des noms différents dont le total est supérieur au nombre de conseillers à élire ;
7. Les bulletins comportant plus de noms que le nombre de conseillers municipaux à élire et pour lesquels le choix de l'électeur ne peut être déterminé avec certitude ;

Les règles de validité des bulletins de vote résultent des articles L. 66 et L. 257. Les bulletins blancs sont considérés comme des suffrages non exprimés et décomptés à part. Sont assimilées au vote blanc les enveloppes ne contenant aucun bulletin ou un bulletin blanc.

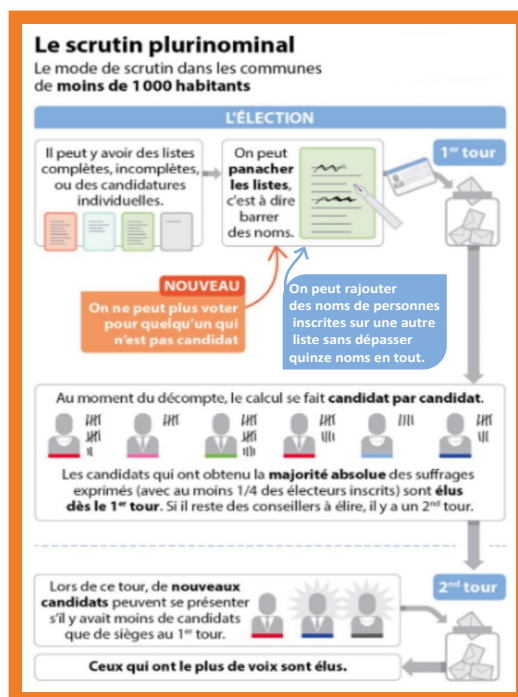
Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. Afin de permettre à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il peut voter, il suffit de se rendre sur [service-public.fr](http://service-public.fr) - ISE (Interrogation de la Situation Electorale).

L'inscription est automatique pour les jeunes qui ont eu 18 ans dans l'année et qui se sont fait recenser à 16 ans auprès de leur commune, et pour les personnes qui viennent d'être naturalisées.

Un électeur absent de sa commune le jour de l'élection peut voter par procuration.

Pour cela, il faut se rendre dans un commissariat de police, une brigade gendarmerie ou au tribunal le plus proche. Il faut être muni d'une pièce d'identité, ainsi que les coordonnées de la personne (mandataire) à qui vous donnez procuration qui doit, comme vous, être inscrite sur les listes électorales de votre commune. Chaque mandataire ne peut recevoir qu'une seule procuration. Cette démarche est à réaliser dans les meilleurs délais.

Depuis 1992, les ressortissants d'un État-membre de l'Union Européenne vivant en France peuvent également voter aux élections municipales.



HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE VOTE DE BRESSON : 8h00 - 18h00

# ACTIONS MUNICIPALES

## INAUGURATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est un service public de premier ordre, bien souvent le seul **équipement culturel** permanent de la commune. Elle touche de manière intergénérationnelle tous les habitants.

La bibliothèque est un lieu du commun, de la **connaissance partagée** où chacun est bienvenu quel que soit sa situation, son âge, son rapport à la lecture ou à l'écrit.

Elle participe à la sociabilité, crée de l'expérience individuelle et est un lieu d'échange.

C'est le premier réseau culturel où il est possible de lire, découvrir, apprendre, se rencontrer, débattre, se former, voir des expositions, mettre en place des ateliers....

Cette nouvelle bibliothèque ouvre avec l'envie de **mettre en place de nouveaux projets** grâce à la participation des bénévoles et des adhérents. A cette occasion, des centaines de livres tels que romans, BD, abonnements à des magazines (Terre Sauvage, Cuisine actuelle, Santé magazine, Science et vie junior...) ont été achetés afin de renouveler et enrichir notre collection.

L'évolution majeure est **l'informatisation du système de prêt** des livres avec la mise en place de cartes pour les adhérents et la possibilité d'accéder à l'ensemble des documents proposés par Grenoble Alpes Métropole (Numothèque) et la Médiathèque Départementale de l'Isère (MDI). La MDI qui tout au long de la réalisation a été présente en mettant à disposition de conseillers et en subventionnant l'achat de mobilier. Un ordinateur sera prochainement installé pour une utilisation par les adhérents.

Un **nouvel espace enfance et jeunesse** a été repensé avec l'achat de nouveaux livres et un ameublement adapté.

La municipalité remercie l'ensemble des bénévoles pour tout le travail réalisé pour l'ouverture de cette bibliothèque, qui sans elles, ne pourrait fonctionner.

Toutes les personnes passionnées par les livres et intéressées pour venir donner quelques heures de leur temps sont les bienvenues !

*" Sur les rayons des bibliothèques, je vis un monde surgir de l'horizon." - Jack London*



### NOUVEAUX HORAIRES

Mercredi : 10h/12h et 15h/18h30

Samedi : 10h/12h



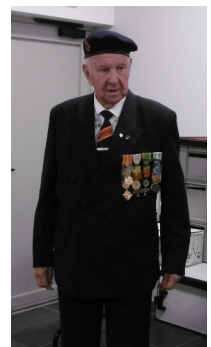
## REMERCIEMENT

Nous avons vécu cette année la **dissolution de l'UMAC**, dont **Monsieur HORVATH** a été l'âme et l'animateur pendant des décennies afin de nous permettre d'évoquer de manière vivante la mémoire de ceux qui sont morts pour notre liberté.

C'est avec **respect et affection** que nous le **remercions** de cela, mais également de toutes les années, qu'avec compétence et discrétion, pendant lesquelles il s'est **consacré au service de la commune** comme conseiller municipal et adjoint.

Il nous appartient maintenant de rendre hommage au drapeau des anciens combattants qu'il nous a confié.

**Bonne retraite Monsieur HORVATH !**



## ENQUÊTE MOBILITÉ

Depuis **octobre 2019** et jusqu'en **octobre 2020**, le Syndicat Mixte des Transports en Commun pilotera la réalisation de l'**Enquête Mobilité à l'échelle de la grande région grenobloise**.

L'objectif est de tout savoir sur les déplacements. Parce que Bresson est une des 359 communes qui composent le périmètre de l'enquête, tous les habitants sont concernés !

Pour aller travailler, étudier, faire les courses, rendre visite à des proches... vous vous déplacez.

À pied, en trottinette, à vélo, en voiture, en bus, en tram ou peut-être autrement. **Connaître les habitudes quotidiennes** est essentiel pour définir des aménagements et des services adaptés aux besoins. C'est 7 500 ménages qui seront enquêtés durant cette année.

Une **sélection aléatoire** sera réalisée **parmi les 800 000 habitants** de la grande région grenobloise pour recueillir des témoignages :

- Sur les **déplacements effectués en semaine**, via un entretien en face à face au domicile ou téléphonique, de 30 minutes en moyenne

- Sur les déplacements réalisés **le week-end**, via un entretien téléphonique

- Sur les opinions concernant les déplacements, via un questionnaire en ligne

Les témoignages seront compilés et permettront de :

- Mesurer l'**évolution des pratiques** - Ex : Est-ce que l'usage de la voiture diminue ? la pratique du vélo augmente ? Se déplace-t-on plus, plus longtemps ou plus loin qu'hier ?

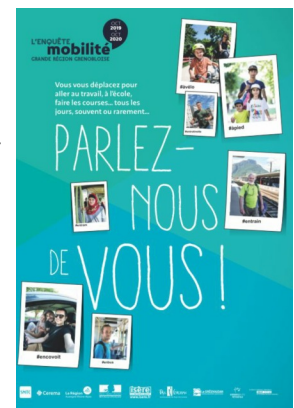
- Détecter l'**émergence de nouvelles pratiques** - Ex : Est-ce que le covoiturage se développe sur les trajets domicile-travail ?

- Évaluer l'**efficacité des aménagements** et/ou services déjà mis en œuvre

- Imaginer de **nouveaux aménagements** et/ou services pour faciliter les déplacements

Tout au long de l'enquête, des publications régulières seront réalisées dans les médias locaux, sur les réseaux sociaux et sur [smtc-grenoble.org](http://smtc-grenoble.org).

Publication des **premiers résultats en décembre 2020**.

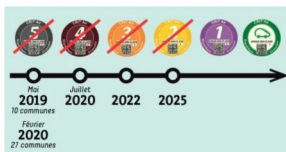


## LA ZONE À FAIBLES ÉMISSIONS

Pour améliorer la qualité de l'air, **Grenoble-Alpes Métropole et 10 communes de la Métropole ont mis en place une « Zone à Faibles Émissions (ZFE) Mobilité »** depuis le 2 mai 2019. L'accès à cette zone géographique est réservé aux poids lourds et véhicules utilitaires les moins polluants, selon un calendrier progressif de restriction.

Depuis février 2020, **cette zone a été élargie à 17 communes** supplémentaires, soit un total de 27 communes (hors voies rapides urbaines).

La **réglementation s'applique toute l'année, 7j/7, 24h/24**, et sera mise en œuvre progressivement afin de laisser le temps aux acteurs économiques de s'adapter et d'anticiper le renouvellement de leur parc de véhicules selon le calendrier suivant:



La **vignette Crit'Air est obligatoire** pour tous les véhicules utilitaires et poids lourds en circulation ou en stationnement dans la ZFE (commande en ligne sur [certificat-air.gouv.fr](http://certificat-air.gouv.fr)). En cas d'absence de vignette Crit'Air ou de non-respect de la réglementation, les véhicules concernés pourront être verbalisés.

## PLUi

La Métropole de Grenoble a **approuvé en date du 20 décembre 2019**, le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

C'est un document d'urbanisme qui fixe **à l'échelle des 49 communes** de la métropole :

- Les règles précises d'occupation des sols (zones naturelles ou agricoles, à vocation d'activités économiques...)
- Les règles de constructibilité (hauteur maximale, implantation des bâtiments, aménagement des espaces extérieurs...)
- Des intentions d'aménagement sur des secteurs de projet ou des thématiques transversales (paysage et biodiversité, risques, qualité de l'air...)



Les **autorisations d'urbanisme** (permis de construire, déclarations préalables...) **sont toujours instruites par les communes mais sur la base des règles inscrites dans le PLUi** (et non plus du PLU communal).

Plus d'informations sur [lametro.fr](http://lametro.fr)

## NUMOTHÈQUE

En partenariat avec la **Ville de Grenoble**, le **Département de l'Isère** et l'**Etat**, **Grenoble-Alpes Métropole** développe son offre numérique sur le territoire, afin d'**offrir le plus de ressources possibles** au plus grand nombre.

La Ville de Grenoble est l'une des premières à avoir obtenu la labellisation de sa bibliothèque numérique de référence, dont la qualité est reconnue au niveau national comme local.

Le territoire bénéficie d'une implication historique très forte du Département de l'Isère dans les politiques culturelles. Celui-ci, dans sa compétence de service obligatoire de lecture publique, poursuit son soutien à toutes les communes de moins de 10 000 habitants, avec pour **mission principale l'information et la culture, partout et pour tous**.

La **numothèque grenobloise propose un large panel de ressources numériques** dans tous les champs de connaissance : livres, musique, films, autoformation et méthodes d'apprentissage, presse, patrimoine, le tout accessible à distance depuis n'importe quel ordinateur ou support technologique disposant d'une connexion internet. La numothèque de Grenoble en 2017, ce sont 5 000 comptes actifs, **217 000 documents** (dont 100 000 patrimoniaux) et 314 000 consultations.

Depuis janvier 2020, pour mieux coordonner les offres numériques, le **Département de l'Isère, la Métropole Grenoble-Alpes et la Ville de Grenoble mutualisent leurs achats de ressources en ligne** via un groupement de commande. Cela permet l'accès à une offre riche et diversifiée pour l'ensemble des usagers des bibliothèques iséroises.

Depuis septembre 2019, la numothèque de la bibliothèque de Grenoble devient accessible à tous les habitants de la Métropole inscrits dans une bibliothèque du territoire. Il s'agit d'**un accès unique via un ordinateur ou une tablette** (ou une liseuse pour les livres) à un grand nombre de ressources numériques : livres, films, musique, formation, collections patrimoniales, aide aux devoirs, presse.

En se connectant sur l'adresse **numotheque.lametro.fr**, les métropolitains ont accès directement à toutes les nouveautés dans les différents supports ainsi qu'à une sélection éditoriale proposée par les bibliothécaires (formés à l'utilisation de la numothèque) suggérant d'autres ressources afin de favoriser la découverte.

### POUR ACCÉDER À LA NUMOTHÈQUE GRENOBLE-ALPES

- S'**inscrire dans une bibliothèque** de la Métropole ou se rendre dans celle dans laquelle on est inscrit
- Récupérer un **identifiant et un mot de passe** (disponible prochainement auprès de la bibliothèque de Bresson)
- Se **connecter** sur **numotheque.lametro.fr**, cliquer sur " mon compte " saisir le code d'identification et le mot de passe
- **Accéder aux plateformes** (livres, musique, presse, formation...) par le menu déroulant.

Le site donne accès à différentes plateformes, telles que :

- **Bibook**, service de prêt de livres numériques : plus de 1 200 livres disponibles (romans, polars, biographies, essais...) en français et en anglais pour tous les âges
- **Dimusic**, une offre de musique en ligne dédiée aux labels indépendants et à l'exploration des scènes locales. 1 000 000 de titres, 80 000 albums, 50 000 artistes, 7 000 labels, le tout en écoute illimitée
- **CinéVOD**, service vidéo à la demande : 800 films visibles depuis un ordinateur ou une tablette : cinéma documentaire, fictions et animations, jeunesse... et des nouveautés rajoutées tous les mois
- **LeKiosk** : actualité, politique, international, féminin, culture, loisirs, sport, jeunesse... plus de 300 supports de presse à feuilleter dès la sortie en kiosque
- **Tout Apprendre** : des centaines de cours disponible en ligne : code de la route, soutien scolaire, langues étrangères, développement personnel, bureautique, vie professionnelle, musique.

Et aussi :

- **Pagella**, le patrimoine grenoblois en ligne qui met en lumière le fonds dauphinois, ceux sur la montagne et l'arc alpin, la collection des manuscrits médiévaux et ceux de Stendhal
- **Vu(es) d'ici** : une plateforme qui rassemble les œuvres audiovisuelles produites par des Grenoblois ou sur le territoire de la Métropole
- **Europresse** qui rassemble plus de 8 000 sources de presse nationale, régionale, des magazines et de la presse spécialisée, internationale et leurs archives
- **MyCow** : sur un même site un journal quotidien d'actualité internationale complété d'outils lexicaux et des exercices interactifs de différents niveaux
- **Guidigo** : une application ludique : la découverte du musée Stendhal, permettant de suivre les traces de l'écrivain Henri Beyle au musée et dans la ville de Grenoble.



## COMITÉ D'ANIMATION

### Cinéma en plein air (août 2019)

Abrité du vent derrière la mairie, les Bressonnaises et Bressonnais ont pu assister à la projection sur écran géant du dernier film de Nicolas VANIER " L'école buissonnière ". Un titre en clin d'œil, puisque la projection a eu lieu le samedi 31 août, l'avant-veille de la rentrée scolaire !

### Brocante (septembre 2019)

Après une année 2018 difficile à cause des caprices de la météo et des travaux de la MDA, la brocante 2019 a été **exceptionnelle** à tous les niveaux.

Tout d'abord, nous avons pu prendre en mains la nouvelle MDA qui, avec l'équipement professionnel de sa cuisine et la nouvelle terrasse, simplifie grandement le travail des bénévoles de la buvette. Ensuite, la météo au grand beau et une communication plus efficace, grâce notamment à un nouveau partenariat avec la TAG, nous a permis de battre des records :

- 270 exposants
- Environ 10 000 visiteurs
- 308 hotdog
- 200 kg de frites
- 750 cafés
- Entre 12h00 et 14h00 : une commande servie toute les 15 secondes !

Nous tenons donc à **remercier l'ensemble des bénévoles** : des boulangers qui ont commencé dès le vendredi soir, aux personnes présentes le samedi pour préparer cet événement de grande taille, à celles et ceux qui, dès 5 heures du matin, font en sorte que les exposants puissent s'installer correctement, à celles et ceux qui ont bravé le soleil toute la journée afin de gérer le flot incessant de voitures, aux personnes derrière la buvette qui ont montré une efficacité digne de professionnels, aux services de la mairie qui nous ont grandement aidé en amont et pendant cette brocante, à ceux qui ont tout rangé alors qu'ils étaient debout depuis plus de 15 heures, UN GRAND MERCI ! **Ce succès est le vôtre.**

### Cross (octobre 2019)

Après une brocante épuisante, les bénévoles étaient de nouveau présents pour cette nouvelle édition du Cross des Châtaignes qui a rassemblé près de **870 coureurs et marcheurs** de tout le département.

Comme les années précédentes, les coureurs ont pu apprécier la qualité et la diversité du parcours ainsi que l'esprit de village du buffet d'arrivée composé entre autres de pizzas faites maison et cuites dans le four du village, de bière locale et d'un cornet de châtaigne pour faire honneur au nom de notre cross.

Cette année, la nouvelle terrasse de la MDA nous a permis d'installer une seconde buvette et de proposer des repas afin que tous puissent partager un repas en famille ou entre amis.

Après un rangement des installations, les bénévoles ont pu partager autour d'une table un repas concocté par le bureau.

Nous tenons également à remercier David SCHUMMER qui a été durant 12 années responsable de ce Cross et qui nous passe le flambeau.



## COMITÉ D'ANIMATION

### Soirée des Bénévoles (novembre 2019)

C'est à la maison des associations que le 22 novembre le comité a choisi de recevoir les bénévoles pour les remercier de tout le travail fourni en 2019, avec un dress code " Chapeau ".

Après avoir joliment décoré la salle, le bureau a reçu les invités qui sont tous arrivés chapeautés, parfois avec une certaine originalité. Puis, c'est dans une ambiance fort sympathique qu'un repas délicieux a été servi par un traiteur, avec animations, magicien, karaoké, danses, sans oublier le fabuleux feu d'artifice surprise.

C'était une excellente soirée. Les derniers sont partis à 5 heures du matin !!

Le bureau profite de cette occasion pour remercier une fois de plus tous les bénévoles qui œuvrent tout au long de l'année et permettent de donner vie à notre village grâce à des événements qui seraient irréalisables sans cette précieuse aide.

### Concert de Noël (décembre 2019)

Le 14 décembre dernier, 96 personnes ainsi que les artistes, ont été reçus à l'église de Bresson par les membres du bureau pour le concert de Noël, avec en première partie **une démonstration de danses** suivi d'un **concert Gospel** d'une excellente qualité.

L'entracte a permis à chacun d'échanger, et de **déguster saint genix et vin chaud** que le bureau offrait, autour du petit four allumé pour l'occasion.

La **recette de 627 euros a été versée à Soleil Rouge**, association qui anime les journées difficiles des enfants malades du CHU.

Une soirée très réussie.

### Galette des Rois (janvier 2020)

Dimanche 5 janvier, à l'heure du goûter, petits et grands étaient là pour déguster galettes et boissons offerts par le Comité. L'occasion de rencontrer les habitants du village et de passer un excellent moment, qui s'est éternisé pour certains !

### Assemblée Générale (janvier 2020)

Elle s'est déroulée le 20 janvier 21 personnes étaient présentes. Le président a fait la présentation du travail réalisé pour l'année 2019, par les bénévoles ainsi que les bilans moral et financier, qui ont été votés à l'unanimité.

**Cinq nouvelles personnes ont rejoint le bureau** sortant qui se représente presque au complet, puisque seul Sylvain ROSSET se retire, pour des raisons personnelles. Nous le remercions pour son dévouement, son efficacité, son sens du partage. Un verre de l'amitié a été proposé pour clôturer cette rencontre.

Composition du **nouveau bureau** : Agnès BETEMPS, Christophe CARTIER-MILLON, Emmanuel JEANTET, Fabien HENAFF, Stephane LAGRASTA, Dominique PATTIER, Véronique PEROTTINO, Perrine RAMBAUD, José STEVANT, Jean De GRACIA, Isabelle GRANET, Perrine USÉ et Hervé WEISBROD.

### Le Comité d'animation a besoin de vous !

Vous avez aimé la Galette des Rois, le Bal des Bressonnais, le Cinéma en Plein Air, le Concert de Noël ? Sachez que toutes ces manifestations sont financées en grande partie grâce au succès de la Brocante et à l'autofinancement du Cross des Châtaignes. Pour cela, **le Comité d'Animation compte grandement sur vous, les bénévoles.**

Si vous souhaitez nous aider lors d'une manifestation : [contact@bresson-animation.fr](mailto:contact@bresson-animation.fr)

### AGENDA 2020

- Samedi 20 juin 2020 à 17h00 : Bal des Bressonnais
- Dimanche 27 septembre 2020 : Brocante de Bresson dans le Parc de la Mairie
- Dimanche 11 octobre 2020 : Cross des Châtaignes
- Novembre 2020 (date à définir) : Repas des bénévoles
- Samedi 12 décembre 2020 : Concert de Noël
- **NOUVEAU** : En remplacement du Cinéma en plein air, le comité d'animation propose cette année une pièce de théâtre (*date et représentation à définir*)

## LUD'ANIM

Toute l'équipe de Lud'Anim vous souhaite une très belle et épanouissante année 2020 !

Que cette année vous place au centre de votre bien-être !

Nous proposons des activités riches et variées, respectueuses du corps et des besoins de chacun : Méthodes Pilates, DeGasquet, StrechEnergie, Relaxation-Sophrologie évolutive et expressive, Théâtre, des ateliers à thèmes, des temps d'échanges.

De nombreuses invitations à la découverte !

Si vous souhaitez nous rejoindre ou vous renseigner, contactez-nous !

Raymonde PERNIOLA : rayperniola@orange.fr - 06 89 87 47 61

Angèle ROBERT : michel.angele38@gmail.com - 06 83 84 33 18



## ATELIER DES AMIS DE L'ART - 3 A



Fidèle à son rendez-vous l'atelier des arts plastiques de Bresson les " 3A " a ouvert ses portes avec ses cours du mercredi de 9h30 à 17h00.

L'atelier fonctionne jusqu'au 15 juin 2020.

Nous sommes toujours heureux de vous recevoir les mercredis de 9h00 à 17h00.

Pour les personnes qui sont intéressées par des stages ponctuels, nous les proposons par l'intermédiaire du panneau d'informations à l'entrée du village.

Deux rendez-vous incontournables pour une rencontre :

- notre vernissage en juin (date à définir)
- la brocante dans la salle des mariages de la mairie

Notre voyage culturel sera Dijon avec son nouveau musée et visite de la vieille ville. Nous vous ferons savoir la disponibilité des places privilégiant bien sûr l'atelier des 3A.

Pour nous contacter :

Josy ZAMPIERI : josyzampieri@orange.fr - 06 78 70 31 64 - Aline VILLAIN : 06 89 96 41 04

## SOU DES ÉCOLES

Toujours très active, l'équipe du Sou des écoles était présente pour le traditionnel stand de gaufres lors de la brocante. Grâce à la météo clémente et à l'investissement de tous les bénévoles, le succès de cette édition 2019 a été tel qu'un bénéfice record a été dégagé ! Le seul regret a été de ne pas avoir suffisamment de pâte à gaufres et crêpes en réserve pour ravir tous les gourmands. Merci au comité d'animation et à toutes les bonnes volontés qui ont fait de cette journée une réussite !

L'intégralité de la recette a été reversée à l'école pour le financement des différents projets pédagogiques.

Mi-décembre, pour la première fois, sur une idée des enseignants, un marché de Noël a été organisé à la MDA.

Au programme : chorale des enfants de l'école ; vente de décorations de Noël et de gourmandises confectionnées par les enseignants, les enfants et les parents bénévoles lors d'ateliers de création ; vente de kits de préparation de cookies faits maison par l'équipe du Sou ; concours de gâteaux et buvette avec boissons chaudes.

Les habitants étaient tous invités à partager ce magnifique moment de convivialité à l'approche des fêtes de fin d'année et la salle était noire de monde.

Nous souhaitons vivement remercier la mairie pour la mise à disposition des locaux et le soutien technique. Un grand merci aux enseignants pour leur énergie et leur investissement ainsi qu'à l'intervenante de musique. Enfin,

rien ne serait possible sans l'implication de tous les parents bénévoles que nous remercions chaleureusement.

Toutes les manifestations menées ont pour but de soutenir et participer au financement des projets de l'école tels que :

- sorties raquettes et ski de fond
- initiation au golf et au biathlon
- abonnements aux magazines
- participation à l'acquisition de matériel de gymnastique et de jeux éducatifs
- sorties patrimoniales
- sortie de fin d'année

Prochaine action phare du Sou : la kermesse au mois de juin dont l'organisation mobilise les énergies dès ce mois de février.

Pour tous ceux qui souhaitent nous aider, n'hésitez pas à nous contacter : sou.bresson@gmail.com



## PETANQUE CLUB BRESSONNAIS

Programme chargé pour le "Pétanque Club Bressonnais" Grâce aux nouveaux équipements de la MDA (de surcroît rénoverée), la réfection des terrains et la prochaine mise à disposition de la buvette pour les associations, le club de Bresson a maintenant les moyens de rivaliser avec ses voisins du sud grenoblois !

Quelques recrutements supplémentaires ont été enregistrés en 2020, dont deux joueurs de niveau national, ce qui nous permet d'inscrire une équipe supplémentaire en championnat des clubs de l'Isère (une équipe évoluée en première division et les quatre autres en seconde division).

Pour la première année, le club s'est inscrit pour concourir en coupe de France, un très gros challenge. En neuf exercices (création en janvier 2011), grâce en partie au soutien des municipalités successives, le club de Bresson a su se développer harmonieusement, attirer de nouveaux joueurs qui se sont parfaitement intégrés. Nous nous sommes également lancés dans la compétition, source d'émulation indispensable.

Pour autant, comme l'a encore rappelé le Président (M. Jean-Marie RIMÉ) aux joueurs rassemblés le 15 janvier, notre priorité est de promouvoir nos valeurs de convivialité, de respect mutuel, de bonne intégration dans le village, et d'accueil.

### Rappel de la fin de saison 2019

Outre les séances d'entraînement habituelles, le deuxième semestre 2019 a vu se succéder sur nos terrains plusieurs compétitions de niveau départemental :

- samedi 6 juillet, concours officiel en triplettes mixtes. Il a réuni 32 équipes des clubs du sud grenoblois
- samedi 31 août, championnat des clubs catégories "féminines" et "sénior" : 11 clubs présents sur les terrains et au repas de midi pris dans la grande salle de la Maison des Associations
- vendredi 6 septembre, Coupe des Alpes réunissant des équipes de divers comités d'entreprises avec un repas réunissant 90 convives.

Des concours réservés aux sociétaires du club ont également été organisés les 20 juillet et 4 octobre.

Le 8 octobre à Eybens, la rencontre retour EYBENS / BRESSON a contribué à renforcer les liens entre nos deux clubs grâce à la formule de composition des équipes "à la mûlée", pratique courante dans nos séances d'entraînement ou de concours entre sociétaires.

Le 9 octobre, l'Assemblée Générale a validé à l'unanimité la bonne gestion du club par l'équipe dirigeante, et le programme pour 2020.

### La saison 2020

La saison d'hiver se déroule en salle grâce à la convention passée avec le boulodrome d'Eybens qui nous permet d'accueillir 2 après-midis par semaine une trentaine de joueurs.

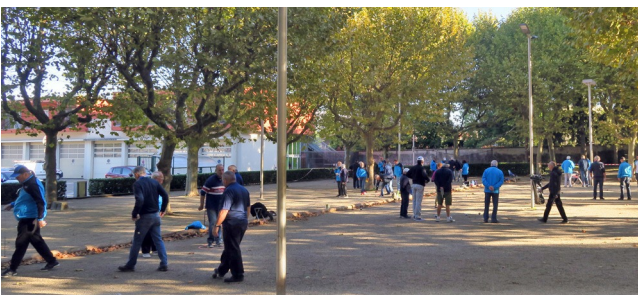
Dès que les conditions météo le permettront, souvent au mois de mars, ce sera la reprise du jeu en plein air trois après-midi par semaine et certains samedis.

Le 15 janvier, la préparation de la saison 2020 a fait l'objet d'une présentation du calendrier des diverses compétitions à tous les joueurs souhaitant s'impliquer dans la défense des couleurs du club. Les équipes ont été formées.

Nous connaissons dès maintenant quelques dates où nous aurons en charge l'organisation d'épreuves sur les terrains du parc de la Mairie : les 12 et 26 mai, le 26 juin et le 4 juillet 2020. D'autres dates sont encore à préciser.

A Bresson, chaque joueur trouve son compte : pratique loisir ou compétition, mais tout le monde doit jouer avec tout le monde un moment chaque semaine. Nous accueillons par priorité les Bressonnais, de toutes les générations (le plus âgé, toujours assidu, va fêter son 92<sup>ème</sup> anniversaire cette année). Vous êtes bien sûr cordialement invités à venir jouer, assister aux concours organisés sur place, et vous rafraîchir sous les tilleuls. C'est presque aussi bien que sur la chaîne 21 !

A sa manière et dans son registre, le club de pétanque contribue aussi à faire connaître et valoriser notre village.



## GRAINE DE SABLE 38

Vous connaissez déjà Graine de Sable (GDS) par les articles parus dans ce journal, les soirées humanitaires et culturelles que nous organisons régulièrement, parce que nous nous rencontrons à Bresson. Lorsque l'on parle des associations présentes, on oublie parfois de dire que GDS existe.

Notre champ d'action déborde le village de Bresson mais il est riche humainement et ouvre concrètement le regard sur les autres dans les quatorze villages où nous sommes présents dans la région d'Agadez au Niger.

C'est grâce à la chaîne de solidarité que GDS peut atteindre ses trois objectifs principaux :

1. L'accès à l'eau propre par le financement de puits équipés d'une pompe manuelle et des aménagements pour protéger l'environnement des puits.
2. La scolarisation des enfants par l'achat de fournitures scolaires et de petits équipements.
3. Le soutien aux activités de subsistance (maraichage, coopératives, abreuvement...).

" Aman Iman " : L'Eau c'est la Vie : 13 puits communautaires ont été réalisés avec la participation des bénéficiaires concernés. Ils desservent 12 villages soit 14 000 personnes. A noter l'aménagement d'un puits pastoral et le fonçage d'un puits maraîcher dans deux autres villages.

Ces réalisations contribuent au recul de la mortalité infantile, à l'amélioration des conditions de travail des femmes et facilite la scolarisation des filles .

A titre d'exemple, sur le village de Bardek de 350 habitants, nous avons financé un puits, un moulin à grains et la création d'une école pour 90 enfants qui ont été scolarisés pour la première fois en 2019.

Pour le village de Sabon-Gari de 2 000 habitants, nous avons financé la réalisation de deux puits ; une canalisation a été réalisée à partir d'un puits et deux robinets d'eau ont été installés, l'un à l'école et l'autre au centre de santé ; des ustensiles de cantine et du matériel d'entretien.

Ce n'est pas toujours facile car nous devons rassembler les moyens nécessaires pour les projets et assurer le suivi et l'entretien des installations. Ensemble c'est possible, grâce à la générosité et l'implication des donateurs dont des Bressonnais. La joie des enfants et des familles par notre contribution au mieux être des populations vulnérables est aussi un moment de bonheur pour nous.

**N'hésitez pas, venez nous rejoindre !**

Pour plus d'informations : Simone VATIN, Présidente - [graine2sable38@gmail.com](mailto:graine2sable38@gmail.com) - 04 76 24 40 52



## BRES'SONG

**Du chant, du plaisir, de la bonne humeur, de la détente à Bresson !**

Avec son entrain naturel, son sens du rythme et ses compétences, la chef de chœur Fanny BALLÉ a l'art de faire progresser, depuis trois ans déjà, une vingtaine de choristes de tous niveaux, certains n'ayant jamais pratiqué la musique auparavant.

Après un échauffement vocal, Fanny fait répéter aux différents pupitres (alto, basse, soprano et ténor) les paroles des chants. Les chants sont très variés, venant de tout horizon, dans différentes langues, différents styles, et différents compositeurs. Il y en a pour tous les goûts !

Le public est aussi très varié, concert de Noël à Bresson, maison de retraite, centre médical Rocheplane...

En avril, les chorales Bres'song et Les Rossignols uniront leur voix lors d'un concert à la résidence les Saulnes à Seyssinet-Pariset.

Bres'song vous fera partager sa bonne humeur lors d'un concert en fin d'année (date à définir).

Il est encore temps de venir faire un cours d'essai le mercredi de 20h15 à 22h15 à la maison des associations de Bresson et pourquoi pas vous inscrire.

**Renseignements et inscriptions :**

Nathalie DIDIER : [bressong@yahoo.com](mailto:bressong@yahoo.com) - 06 80 95 94 50

Janine BURLET (secrétaire)

Nathalie MARTINO (trésorière)



## YVONNE CHACORNAC, PREMIERE CENTENAIRE DU VILLAGE

Yvonne Chacornac a fêté ses **100 ans le 16 octobre dernier**. La Municipalité a tenu à marquer l'événement puisqu'il s'agit de la **première centenaire de la commune** !

Une réception a été organisée à la mairie le 19 octobre en son honneur, en présence de ses proches, famille et amis. L'occasion a été donnée de retracer le parcours de **cette Bressonnaise depuis presque quarante ans**.

Yvonne Chacornac et son mari Élie ont en effet **acheté en 1964 un terrain à Bresson**, venant ainsi se rapprocher du frère d'Yvonne, alors enseignant sur la commune. Si la mémoire d'Yvonne lui joue désormais des tours, ses enfants se souviennent de cette période. " À Bresson, il **y avait des vignes partout, des champs, des fermes**. Pas de constructions neuves, que des maisons d'époque ! ", se rappelle Bernard, l'un de leurs **trois fils**. " Aux alentours, je me souviens du téléphérique du Moucherotte, démolé depuis, de l'aérodrome avant Alpexpo, de la construction de la piscine d'Eybens, de l'U2... On visitait la région ; nous étions complètement époustoufflés par ces montagnes autour. Pour nous qui venions de Haute-Loire, c'était impressionnant ! ".

Investie dans la vie de la commune ce n'est qu'en 1972, Élie Chacornac ayant pris sa retraite de gendarme, qu'ils se sont installés à Bresson, dans leur maison toute neuve. Le jardinage occupait une bonne partie de leur temps.

" Nos parents participaient à toutes les commémorations, les sorties et réunions de l'Umac. Mais aussi à la vie de la commune. "

Depuis 1919, **Mme Chacornac a traversé toutes les époques**, plus ou moins difficiles, avec toutes les évolutions, mais en étant très discrète, sans bruit, sans se plaindre, avec de la retenue.

À ce jour, Yvonne Chacornac, veuve depuis 2015, vit toujours dans sa maison qui a été aménagée pour lui faciliter son autonomie au quotidien. **Très entourée par ses enfants et petits-enfants** et soutenue par Mme Bousquet, Adjointe aux affaires sociales, qui l'accompagne dans sa vieillesse par les actions mises en place par le service social de la commune: service d'aides à domicile et portage des repas. Une infirmière lui rend également visite deux fois par jour.

Yvonne est en bonne santé, marche sans canne mais a quelques problèmes auditifs notamment pour suivre les jeux télévisés, mais elle est parfois surprenante par ses réponses pertinentes.

Elle ne se souvient pas de son âge et quand on le lui rappelle, elle répond : " **Mais pourquoi devient-on si vieux !** "



## VOYAGE DES ANCIENS

Le 20 septembre dernier, le rendez-vous était donné aux personnes de plus de 65 ans pour le traditionnel voyage des Anciens. Cette année, **cap sur Evian**, première étape de cette escapade en Haute-Savoie.

Evian-les-bains, comme elle se nomme, est la parfaite illustration de la belle époque française. Les participants ont découvert ou re-découvert cette magnifique ville en se promenant **le long du lac Léman**, en visitant ses **monuments remarquables** tels que la villa Lumière, son casino, ses terrasses et son port de plaisance.

La pause déjeuner s'est déroulée dans un **restaurant près du lac**.

Pour la deuxième partie de la journée, une visite du **village médiéval d'Yvoire** était au programme avec ses remparts, ses portes fortifiées, son château, ses maisons de pierres à balcons de bois, ses ruelles fleuries... mais aussi son **jardin aux cinq sens**, petit paradis de verdure.

Un vrai moment de plaisir partagé tous ensemble.



## CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Le grand froid à peine terminé, il est temps de prévenir l'**arrivée des chenilles processionnaires**, des nuisibles dangereux pour les humains et les animaux.

Leurs **poils urticants microscopiques** peuvent provoquer des réactions cutanées importantes, qui vont de la simple urtication jusqu'au choc anaphylactique. L'exposition directe, par contact, ou indirecte, par inhalation, entraîne démangeaisons, boutons, voire difficultés respiratoires. Les **animaux domestiques** qui lècheraient ou toucheraient les chenilles s'exposent également à des **nécroses importantes** (notamment de la langue), pouvant conduire jusqu'à la mort.



Afin de **prévenir la prolifération de ces nuisibles**, il est essentiel de traiter au plus tôt et collectivement le phénomène.

Deux exemples de **lutte efficace et écologique** :

- Le **collier Ecopiege®** peut-être utilisé de novembre à avril. Il doit être mis en place avant les premières processions. Un piège par arbre infesté. Il protège des processions de chenilles au sol qu'il collecte en quasi totalité et permet leur destruction au stade chrysalide.
- Le **nichoir à mésanges** et chauves souris est un auxiliaire de lutte précieux qui permet la réduction de la quantité de chenilles et de papillons, à ne pas dédaigner !

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Pour la rentrée scolaire de **septembre 2020**, les inscriptions pour **les enfants nés en 2017** entrant en classe de petite section de maternelle seront possibles à compter du **lundi 17 février 2020**.



Une **fiche d'inscription** est à compléter et à déposer en mairie, accompagnée des **pièces suivantes** :

- Fiche d'inscription (téléchargeable sur le site Internet de la commune),
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Copie du livret de famille,
- Copie du carnet de vaccination,
- En cas de divorce, le jugement précisant la personne ayant l'autorité parentale et la garde de l'enfant.

Une fois l'inscription validée par la mairie, une inscription auprès du Directeur de l'école sera à réaliser à partir du **lundi 09 mars 2020**.

Pour les **nouveaux habitants**, les démarches sont identiques. Un certificat de radiation, à réclamer auprès de l'école quittée, devra en plus être fourni.

Les **enfants déjà inscrits à l'école** de Bresson **en 2019 n'ont aucune démarche à réaliser** auprès de la mairie.

A la demande de la majorité des parents d'élèves, et après validation en conseil d'école en novembre dernier, le retour à la semaine des quatre jours sera applicable à la rentrée de septembre 2020.

Les nouveaux **horaires scolaires** seront, sous réserve de confirmation par l'Inspection d'Académie : Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi : 8h30/12h - 14h/16h30.

Les nouveaux **horaires périscolaires** devraient être :

- accueil matin : 7h50/8h20
- restauration : 12h/14h
- accueil soir : 16h30/18h

## PAIEMENT EN LIGNE

Depuis novembre 2019, la commune a mis en place, en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, le système de **paiement sur internet** des factures pour le périscolaire.

Ce système nommé **TIPI** (Titres Payables sur Internet) est **simple et rapide**.

Il suffit de se connecter sur le site :

<https://www.tipi.budget.gouv.fr/tpa/accueilportail.web>,

cliquer sur " Accéder au paiement ", saisir l'identifiant de la collectivité et la référence de l'avis (disponible sur le document de la Trésorerie) et réaliser le paiement par carte bancaire.

Informations complémentaires auprès de la mairie.



## LES FÊTES DE NOËL

C'est avec un immense plaisir que la commune et la commission sociale ont accueilli dans la maison des associations, décorée aux couleurs de fête, les **80 convives** qui, cette année, sont venus partager cette journée qui se voulait chaleureuse et joyeuse. Après le discours de bienvenue de M. le Maire, les invités ont pris place pour **déguster le repas**. Rien ne manquait pour que la **fête soit belle**; ce temps de pause où la rencontre, l'échange et le partage est fortement apprécié de tous.

Les Bressonnais de plus de 65 ans étant dans l'incapacité de pouvoir se rendre au repas se sont vu remettre une boîte de chocolats.



Le vendredi 20 décembre, **les élèves de l'école** maternelle et élémentaire se sont rendus à la maison des associations pour assister à un **spectacle de contes d'hiver**. Les enfants ont été emportés au pays des grands froids aux forêts enneigées des Alpes.

Ce conte a offert un moment de rêve et de magie aux petits comme aux grands.

Après le spectacle, un **goûter festif** avec chocolat chaud, jus de fruits et viennoiseries ont été partagés ensemble dans la bonne humeur.

## FIBRE OPTIQUE

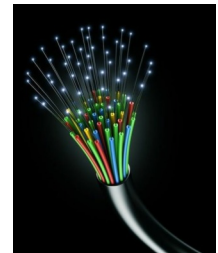
Dans le Bresson infos n°32 de mars 2019, un article avait été consacré à la mise en place de la fibre sur la commune. A ce moment là, Isère Fibre, délégataire de service public du Conseil Départemental, informait que la totalité des logements de la commune serait éligible à la fibre courant du deuxième semestre 2019.

A ce jour, **les travaux de raccordement sont terminés** mais de **nombreux dysfonctionnements** ont été notifiés. En effet, si vous réalisez un test d'éligibilité sur le site [www.iserefibre.fr](http://www.iserefibre.fr) ou auprès d'un opérateur téléphonique, le résultat sera positif.

En réalité, au moment où un technicien se rend sur place, le **raccordement est impossible** pour des raisons techniques.

Il est donc préférable de **ne souscrire à aucun contrat fibre**.

Dans ce contexte, un **n° vert** a été mis en place par Isère fibre afin de répondre à toutes les questions des administrés : **0806 000 354** ou par mail : [contact.particulier@iserefibre.fr](mailto:contact.particulier@iserefibre.fr).



## RESTAURANT SCOLAIRE



La loi Egalim (Etats généraux de l'alimentation) oblige, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2019, aux restaurants scolaires de **servir un menu végétarien au moins une fois par semaine**, de la maternelle au lycée.

Cette loi stipule que " A titre expérimental, au plus tard un an après la promulgation de la loi n°2018-938 du 30 octobre 2018, pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une **alimentation saine, durable et accessible à tous**, pour une durée de 2 ans, les gestionnaires publics ou privés, des services de restauration collective scolaire sont tenus de proposer, au moins une fois par semaine, un menu végétarien. Ce

menu doit-être composé de **protéines animales ou végétales**. L'expérimentation fait l'objet d'une évaluation, notamment de son impact sur le gaspillage alimentaire et sur le coût des repas, dont les résultats sont transmis au Parlement au plus tard six mois avant son terme."

Cette directive a été élaborée pour **répondre à des problématiques de santé publique**, de diabète, d'obésité et de dérèglement climatique.

Cette loi préconise aussi que d'ici 2022 les restaurants scolaires proposent au moins 50% de menus tenant compte de l'environnement et 20% issus de l'agriculture biologique.

Si l'introduction de menus végétariens est une expérimentation, un **bilan réalisé au bout de 18 mois** devrait permettre de voir les bénéfices, les axes d'amélioration et la suite à donner à cette loi.

L'introduction du repas végétarien permet aux enfants de **découvrir**, parfois, **des aliments** qu'ils ont moins l'habitude de manger, tels que les lentilles, les pois-chiches, les haricots rouges, le quinoa...

## HOMMAGE A MICHEL REBUFFET



C'est avec une grande émotion que nous avons appris la disparition de Michel REBUFFET survenue le 11 février dernier.

Lors de sa retraite, après une carrière professionnelle riche, notamment au sein de la Magistrature, il a souhaité mettre son temps à la disposition de la commune de Bresson, commune d'attache maternelle dans laquelle il venait passer ses vacances.

Le 15 décembre 2019, la démission, pour raison de santé de Michel REBUFFET avait été effective après 12 années de services, comme Maire, auprès des Bressonnais.

Son premier mandat a été marqué par le passage du Sud Grenoblois à la Métro ainsi que par de nombreux travaux réalisés dans le village : rénovation des fours banaux, du double escalier monumental de la fontaine du parc, de l'école avec l'adjonction d'un bâtiment modulaire, la réhabilitation des cours de tennis ainsi que divers travaux de voirie et d'entretien.

Son second mandat a été l'occasion de mener des projets plus structurants pour la commune tels que la réhabilitation de la maison des associations avec la création d'une buvette, la rénovation de la bibliothèque et surtout le passage de la Métro à la Métropole qui

a permis la réfection du réseau d'eau potable de tout le vieux village.

Les élus du conseil municipal et le personnel communal tiennent à saluer celui qui aura marqué la vie de la commune et s'associent à la peine de la famille à qui ils adressent leurs plus sincères condoléances.

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES

Louna, Varelle D'AVANZO, née le 1<sup>er</sup> octobre 2019 de Marine GERBEX et Luca D'AVANZO

### DÉCÈS

Mme Hélène GÉNISSIEUX, décédée le 08 novembre 2019

M. Michel REBUFFET, décédé le 11 février 2020

## URBANISME

<u>Dossier</u>	<u>Parcelle(s) concernée(s)</u>	<u>Descriptif</u>
DP	AD0048	Peinture de la façade et volets
DP	AC0036	Construction d'une piscine
DP	AB0033	Pose de panneaux photovoltaïques
DP	AD0051	Construction d'une pergola
DP	AC0298	Création d'un portail
DP	AC0098	Construction d'une véranda
PC	AB001-AB002	Création d'une surface Point. P
DP	AC0101	Construction d'une piscine

Directeur de la publication : Antoine de GAUDEMARIS  
Comité de rédaction : Emmanuèle AMIELL - Adeline GANNAT  
Mairie de Bresson  
11 Grande Rue  
38320 Bresson  
Tél. : 04 76 25 26 61  
Fax : 04 76 25 35 55  
E-mail : mairie.bresson@wanadoo.fr  
Site : [www.village-de-bresson.fr](http://www.village-de-bresson.fr)  
Impression : Manufacture d'Histoires Deux Ponts  
Tirage : 450 exemplaires en papier recyclé  
Dépôt légal : à parution